

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE SPÉCIALE**

**LE LUNDI 7 MARS 2022 – 19 H**

---

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le lundi, 7 mars 2022 à 19 h, à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

**Sont présents :**

Le maire et président d'assemblée, monsieur Mario St-Pierre;  
Mesdames les conseillères, Sylvie Guévin, Pascale Pinette et Geneviève Hébert;  
Messieurs les conseillers, Pierre Blais, Rock Provençal et Luc Darsigny.

**Également présents :** Le directeur général adjoint, monsieur Robert Choquette et la greffière, madame Annick Lafontaine.

---

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion et projet de règlement numéro 257 décrétant une dépense et un emprunt de 10 850 000 \$ pour des travaux subventionnés (AIRRL) de remplacement et ou de construction des conduites d'aqueduc, de canalisation de fossés, de fossés, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage et construction d'une piste cyclable sur le rang du Bas-de-la-Rivière (entre la rue de la Présentation et la Route Michon)
5. Progiciel en gestion documentaire et archivistique – migration des données – octroi du contrat
6. Période de questions et levée de la séance

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

---

**2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

La greffière confirme qu'un avis de convocation a été dûment acheminé à chacun des membres du conseil municipal conformément aux dispositions de la loi.

---

40-03-2022 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Pierre Blais et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 7 mars 2022 soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

41-03-2022 **4. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 257 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 10 850 000 \$ POUR DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS (AIRRL) DE REMPLACEMENT ET/OU DE CONSTRUCTION DES CONDUITES**

**D'AQUEDUC, DE CANALISATION DE FOSSÉS, DE FOSSÉS, DE FONDATION DE LA CHAUSSÉE, DE RÉFECTION DU PAVAGE ET CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LE RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE (ENTRE LA RUE DE LA PRÉSENTATION ET LA ROUTE MICHON)**

AVIS DE MOTION est donné par Pierre Blais qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 257, sera présenté pour adoption.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 257 décrétant une dépense et un emprunt de 10 850 000 \$ pour des travaux subventionnés (AIRRL) de remplacement et/ou de construction des conduites d'aqueduc, de canalisation de fossés, de fossés, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage et construction d'une piste cyclable sur le rang du Bas-de-la-Rivière (entre la rue de la Présentation et la Route Michon).

L'objet de ce règlement vise à pourvoir au financement de l'emprunt pour les travaux subventionnés par le programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) mentionnés en titre et la participation de la municipalité aux travaux pour un total de 10 850 000 \$.

---

42-03-2022 **5. PROGICIEL EN GESTION DOCUMENTAIRE ET ARCHIVISTIQUE – MIGRATION DES DONNÉES – OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT que le conseil a adhéré à l'*Entente intermunicipale relative à la fourniture de services entourant un progiciel en gestion des archives – Partie 16*, par sa résolution numéro 27-10-2021 adoptée le 19 octobre 2021;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la compagnie Coginov concernant la migration des données datée du 13 janvier 2022;

En conséquence, il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Rock Provençal et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Pie octroi le contrat pour la migration des données de son logiciel d'archives à la compagnie Coginov pour un montant de 5 500 \$, plus taxes, selon leur soumission datée du 13 janvier 2022.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel de proposition font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par la compagnie Coginov.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

43-03-2022 **6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT qu'aucune question n'est posée et que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Pascale Pinette, appuyé par Luc Darsigny et résolu :

QUE la séance soit levée à 20 h 10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers